

L'Allemagne ouvre la voie à une adoption du Pacte migratoire européen

Par Alain Guillemoles, le 28/9/2023 à 06h50

L'Allemagne s'est finalement ralliée à un compromis, jeudi 28 septembre, pour permettre l'adoption d'un règlement européen essentiel sur la gestion des crises migratoires. Il prévoit de durcir les contrôles aux frontières extérieures en cas de brusque afflux de migrants, et crée un mécanisme de solidarité entre Européens.



Berlin a donné son accord à un texte clé du Pacte asile et migration de l'Union européenne (1), lors du Conseil justice et affaires intérieures qui s'est tenu le 28 septembre à Bruxelles. Cet accord ouvre la voie à un débloccage de l'ensemble des négociations sur ce pacte que Bruxelles espère adopter définitivement avant les élections européennes de juin 2024.

Le feu vert de l'Allemagne donne désormais une majorité suffisante pour l'adoption du texte face à l'opposition exprimée lors d'un vote en juillet dernier par la Hongrie, la Pologne, l'Autriche la République tchèque. La Slovaquie, l'Allemagne et les Pays-Bas s'étaient alors abstenus.

Immigration : les Européens demandent une meilleure maîtrise des flux

Toutefois, ce n'est pas encore la fin du parcours législatif de ce texte, qui doit encore faire l'objet de négociations avec le Parlement européen.

La durée de détention portée à 40 semaines

Ce règlement essentiel, qui concerne la gestion des crises, est destiné à organiser la réponse européenne en cas d'afflux massif de migrants, comme cela s'était produit en 2015-2016 avec le conflit en Syrie. En cas d'arrivée « massive » et « exceptionnelle » de migrants, il prévoit ainsi la mise en place d'un régime dérogatoire, moins protecteur pour les demandeurs d'asile par rapport aux procédures habituelles : la durée possible de détention d'un migrant aux frontières extérieures de l'UE pourra être portée à quarante semaines, et les procédures d'examen des demandes d'asile seront accélérées afin de pouvoir les renvoyer plus facilement.

Migrants : l'Europe sous tension avec l'afflux record à Lampedusa

Le texte prévoit par ailleurs un mécanisme de solidarité envers l'État membre confronté à cet afflux : les autres pays de l'UE devront accepter d'accueillir une partie des migrants, ou bien contribuer financièrement aux frais pour leur accueil.

Les Verts voulaient des garanties pour les familles

L'Allemagne refusait jusqu'à présent de soutenir le texte, demandant sous la pression des Verts des garanties plus importantes pour l'accueil des mineurs et des familles. Un compromis a finalement pu être trouvé avant que la Hongrie et la Pologne, deux pays opposés au pacte, ne prennent la présidence du Conseil (fin 2024 et début 2025).

Alain Guillemoles

(1) Présenté en 2020 par la Commission européenne, le Pacte sur l'asile et la migration est un ensemble d'une dizaine de règlements visant à organiser la politique migratoire de l'Union européenne.